



**COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
BASSEE MONTOIS
DU LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mille quinze, le lundi 14 septembre à 18h30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle des fêtes de Bazoches-les-Bray, sous la présidence de Monsieur DENORMANDIE Roger, Le Président.

Etaient Présents :

Monsieur DENORMANDIE Roger, Monsieur ANQUETIN Rémy, Monsieur DELANNOY Jean-Pierre, Monsieur BEAUDET Bernard, Monsieur CHAPLOT Jean-Luc, Madame TRIVIER Julie, Monsieur MARCADET Emmanuel, Monsieur BIGOT Jean-Yves, Monsieur VALLE Alain, Monsieur PASCUALMARTIN Thierry, Monsieur ARLAIS Michel, Monsieur ROSSIERE-ROLLIN Serge, Madame MOULET Valérie, Madame LETERRIER Carine, Madame GUERINOT Laurence, Monsieur LAMOTTE Xavier, Madame CHANTRAIT Françoise, Monsieur FENOT Jean-Paul, Monsieur BENOIT Francis, Monsieur JEGOUDEZ Jean-Claude, Madame VILLIERS Nadine, Monsieur BOURLET Jean-Pierre, Madame MICHEL Monique, Monsieur GENON Fabrice, Monsieur PRAYER Pascal, Monsieur MAURY Yannick, Monsieur PIONNIER Jean-Jacques, Monsieur FORGET Michel, Monsieur BELESSORT Patrick, Monsieur MINOST Jean-Marie, Madame SIVANNE Evelyne, Monsieur BIESBROUCK Gilles,

Madame ROUVEAU Laurence, Monsieur DERETZ Bernard, Monsieur CAPMARTY André, Monsieur GAUTRY Jean-Claude, Monsieur BRETON Serge, Madame CHARLE Anne-Marie, Monsieur VERBRUGGE Christophe, Monsieur LAGAN Pierre-Michel, Monsieur MARTINET Yves, Monsieur DUCHEZEAU Yves, Monsieur SABY Bernard, Monsieur PACHOT Joël, Madame DELATTRE Nadine, Monsieur FARSSAC Pascal, Madame VO VAN Danielle, FORTIN Dominique

Excusés :

Monsieur MIRVAULT Dominique, Monsieur DELORME Luc, Monsieur LAMARQUE Jean-Claude, Monsieur CARRASCO Gérard, Madame RICHARD Gisèle, Monsieur CHAIGNEAU Jean-Louis.

Absents :

Monsieur SAUNIER Louis, Monsieur DEQUIROT Thierry, Monsieur LAMOTHE Frédéric, Monsieur RICHARD Jean-Pierre.

Pouvoirs :

Monsieur MIRVAULT Dominique a donné pouvoir à Monsieur PACHOT Joël ; Monsieur LAMARQUE Jean-Claude a donné pouvoir à Monsieur BIGOT Jean-Yves ; Monsieur CARRASCO Gérard a donné pouvoir à Monsieur DENORMANDIE Roger ; Madame RICHARD Gisèle a donné pouvoir à Monsieur MINOST Jean-Marie.

Nombre de délégués en exercice : 58

Nombre de présents : 48

Excusés : 6

Absents : 4

Pouvoirs : 4

Date de convocation : 08/09/2015

Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer. La séance est ouverte avec la désignation du secrétaire de séance et l'ajout au présent ordre du jour de deux délibérations relatives respectivement à l'approbation des statuts du SMEP et à la mise à disposition de l'Éducateur des APS.

A – APPROBATION DE COMPTES RENDUS DE SEANCES

En l'absence de remarque, les comptes rendus de séances de Conseil communautaire des 26 mai et 30 juin 2015 sont adoptés à l'unanimité.

B – DECISIONS

Il est rendu compte de plusieurs décisions du Président.

B – 1) Etude de mise en sécurité de l'église de Dontilly

Le marché a été attribué à la SCPA ROUX – de BRANDOIS – LEYNET pour un montant de 17 760 Euros. Cette étude s'impose pour le transfert du bâtiment à la Communauté de Communes. Elle était prévue dans le Contrat départemental de développement durable.

B – 2) Transport A la Demande « BALADE »

Le marché a été attribué pour un an, à la société PROCARS au coût kilométrique de 2.60 Euros HT. La tarification aux usagers est celle du Syndicat des Transports d'Ile-de-France (STIF) à 2 Euros le ticket.

Le transport à la demande relève de la compétence du STIF qui a bien voulu la déléguer à la Communauté de Communes, sous condition d'acceptation d'un certain nombre de règles, en particulier concernant des arrêts limités et prédéfinis. Il en ressort des difficultés pour quelques usagers, auxquelles il est envisagé d'apporter une réponse. L'unique marge de manœuvre réside dans l'ajustement des arrêts.

B – 3) Projet « habiter autrement »

Une lettre de mission a été signée avec l'association GENERATIONS pour le montage juridique et financier du projet. Ce projet, en mutualisant les besoins des Communes, vise à proposer une offre de logements aux normes, à faible loyer, dont une part sera réservée aux personnes âgées. Cette lettre de mission permet le défraiement du Conseiller technique pour ses déplacements à l'occasion des réunions effectuées.

B – 4) Etude de besoin et de faisabilité du Pôle Petite Enfance

Conditionnant le financement de la CAF, la mise en concurrence de cette étude a été lancée, le 2 septembre. La limite de remise des offres est fixée au 5 octobre et la durée d'exécution est de 3 mois au maximum.

C – DELIBERATIONS:

C – 1) Délibération ouvrant le bénéfice de l'Indemnité d'Administration et de Technicité à de nouveaux grades

Le Conseil Communautaire accepte que cette délibération soit reportée à l'ordre du jour de la prochaine séance afin de mieux appréhender les crédits globaux à associer à cette ouverture.

C – 2) Délibération ouvrant le bénéfice de l'Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'étendre la délibération existante à l'ensemble des grades du cadre d'emplois des adjoints administratifs.

C – 3) Partenariat 2015 avec les associations

Intérêt il y a de réserver ce soutien aux actions développées dans le cadre d'un véritable partenariat. Des critères de soutien financier ont été fixés précédemment. Depuis, de nouvelles demandes de soutien financier ont été reçues qu'il convient de traiter dans un esprit de transition.

Le Conseil décide :

- à l'unanimité, d'attribuer une aide financière de 3 500 Euros à l'association « ON BOUGE » pour son projet avec des adolescents ;

- à la majorité, compte tenu d'une abstention, d'attribuer une aide financière de 2 500 Euros à l'association « ET POURQUOI PAS » pour le financement du festival Land Art ;

- à l'unanimité, de prendre en charge le coût des affiches réalisées par l'association « ACREDEPO » à l'occasion des journées du Patrimoine.

C – 4) Admissions en non-valeurs

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur et d'accorder décharge au comptable de :

- 6 titres irrécouvrables et d'un reste à réaliser correspondant à des diagnostics d'installations d'Assainissement Non Collectif de 2009, 2011, 2012 et 2013, pour un montant de 500.84 Euros au titre du budget annexe SPANC.

- 1 titre irrécouvrable correspondant à droit d'inscription aux activités de jeunesse et 18 titres irrécouvrables correspondant à des frais d'établissement de cartes de transport scolaire de 2007, 2008 et 2010, pour un montant de 471.00 Euros au titre du budget principal.

C – 5) Approbation de l'Agenda d'Accessibilité programmée

La mise en accessibilité, dans les 3 prochaines années, des bâtiments communautaires est estimée à 101 505€.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la programmation suivante et les dépenses qui lui sont associées:

En 2016, le gymnase, les vestiaires du stade et des installations sportives du collège de Donnemarie-Dontilly, le Centre des Finances publiques, le cinéma pour un montant total de 30 890€;

En 2017, le gymnase de Gouaix pour un montant de 31 135€;

En 2018, le siège administratif de Bray-sur-Seine (sauf déménagement), la halte-garderie (sauf déménagement), la salle polyvalente pour un montant total de 39 480€.

C – 6) Approbation du périmètre du SAGE Bassée Voulzie

Le Schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) doit permettre d'assurer une gestion concertée de la ressource en eau du bassin versant de la Seine entre les confluences de l'Aube et de l'Yonne. Le SAGE Bassée-Voulzie s'étend sur 4 départements – Seine-et-Marne, Yonne, Marne et Aube. Le Préfet de l'Aube en a été désigné pilote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le projet de périmètre du SAGE.

C – 7) Avis sur le programme de mesures du SDAGE

Le Conseil communautaire n'émet pas de remarque et d'objection quant à ces mesures.

C – 8) Remplacement d'un délégué suppléant au SIRMOTOM

Monsieur DENORMANDIE a été désigné délégué suppléant pour la Commune de Villeneuve-les-Bordes. Or, statutairement, il ne peut y avoir plus de deux délégués domiciliés dans une même Commune, en l'occurrence Montigny-Lencoup.

Monsieur DUCHEZEAU Yves, Maire de Villeneuve-les-Bordes se portant candidat, le Conseil Communautaire, à la majorité compte tenu d'une abstention, et au terme d'un scrutin régulier, décide de le désigner comme délégué de la Communauté de Communes au sein du syndicat mixte.

C – 9) Mise à disposition de salles communales pour les ateliers du RAM

Un effort est actuellement déployé pour que le relais assistantes maternelles (RAM) soit plus proche de la population et des assistantes maternelles. C'est à ce titre qu'il va proposer, dès la Toussaint, des temps de vie collective en service itinérant sur six sites supplémentaires.

Pour ce faire, il a fallu que les services de la CAF et du Département s'assurent de la conformité des lieux. Indépendamment du matériel de protection déjà acquis, de petites dépenses de mise en sécurité des locaux ont été ainsi prescrites qui seront prises en charge par la Communauté de Communes : pose d'anti-pince-doigts et de protections d'angles.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser le Président à conventionner avec les Communes des Ormes-sur-Voulzie, de Savins, de Châtenay-sur-Seine et de Villeneuve-les-Bordes, pour la mise à disposition de leurs locaux.

C – 10) Mise à disposition de l'éducateur des APS

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de mettre l'Éducateur territorial des activités physiques et sportives (ETAPS) de la Communauté de communes à disposition de la commune de Gurcy-le-Châtel, dans le cadre de son école multisport.

C – 11) Mise en concurrence du marché d'aménagement des parcours de canoë

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise le Président à lancer la consultation des entreprises, pour ce marché alloti de travaux d'aménagement des parcours de canoë.

C – 12) Modification des statuts du Syndicat Mixte d'Etude et de Programmation

La modification porte en particulier sur la représentation de la CC Bassée Montois par 8 délégués; sur la composition du bureau par le Président, le 1er Vice-président, et 8 délégués.

Le Conseil communautaire, à la majorité, compte tenu d'une abstention et de deux oppositions, décide d'approuver la modification des statuts du SMEP.

D – QUESTIONS DIVERSES:

D – 1) Urbanisme

Le service commun d'instruction des Autorisations du Droit des Sols est à pied d'œuvre depuis le 1er Juillet. Pour ce faire, il a été fait l'acquisition d'un logiciel d'instruction et les secrétaires de mairies ont bénéficié d'une formation afin de pouvoir y enregistrer les demandes des pétitionnaires.

Les secrétaires ne s'attendaient pas à cette charge de travail qui ne devrait être que provisoire sachant qu'à terme, les pétitionnaires saisiront directement leurs demandes en ligne. De plus, intérêt il y a d'une proximité avec les pétitionnaires, en premier lieu pour assurer la complétude des dossiers, ensuite en raison de la meilleure connaissance qu'a le secrétaire de mairie du contexte communal.

Enfin, les Communes qui ont gardé l'instruction de certains types d'actes (CU, voire DP) vont prochainement pouvoir le faire avec l'aide du logiciel.

Il est convenu que les secrétaires de mairies soient réunies dans les deux mois afin de faire le point sur leur utilisation du logiciel.

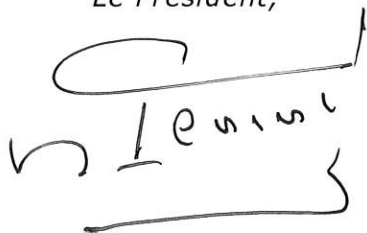
Après l'intervention des représentants de la Direction Départementale des Territoires, puis celle d'un urbaniste, il est souhaité que le Conseil communautaire puisse se prononcer rapidement sur une éventuelle prise de compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU). Toutefois, importance est de prendre en considération la situation de chaque Commune.

D – 2) SPANC

Il est signalé que, dans le cadre de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif, une entreprise est intervenue sur le domaine public, ce qui est anormal, et de surcroit, sans DICT.

En l'absence d'autres questions, la séance est close à 21h00.

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. J. L.' with a large flourish above the letters.

Le secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J. B.' with a large flourish below the letters.

